



Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

## Veille sur les opportunités de financement

008 / Mai 2017

### Appels à projets en cours

#### ➤ Label Paris Co-développement Sud 2017

**Vous êtes une association parisienne de solidarité internationale, d'intégration ou une association impliquant des migrant.e.s dans votre action ? Vous avez un projet portant à la fois sur le développement d'un pays du Sud et sur l'intégration des populations étrangères à Paris ?** Le Label Paris Co-développement Sud peut vous aider, et vous permettre d'obtenir une bourse comprise entre **5 000 et 15 000 euros** si votre projet est retenu par le Jury. Pour candidater, il suffit de télécharger et remplir le dossier en téléchargement sur [Paris.fr](http://Paris.fr), en prenant connaissance au préalable des conditions d'éligibilité, des informations et des documents à fournir obligatoirement. Des réunions d'information sont proposées pour vous accompagner dans la constitution de votre candidature : **i) mardi 16 mai** de 18h à 20h, Maison des Associations du 8<sup>e</sup> (28, rue Laure Diebold) ; **ii) mardi 23 mai** de 18h à 20h, Maison des Associations du 18<sup>e</sup> (15 passage Ramey). Inscription obligatoire : [labelcodev@paris.fr](mailto:labelcodev@paris.fr) ou directement auprès de la MDA. Date limite du dépôt sur [SIMPA](http://SIMPA) le **15 juin 2017** à minuit.

Informations complémentaires : <http://www.paris.fr/actualites/lancement-de-l-appel-a-candidature-au-label-paris-co-developpement-sud-3512>

#### ➤ Conseil régional Bourgogne Franche-Comté // solidarité internationale 2017

Cet appel à projet vise à **i)** Permettre la mise en œuvre de projets de solidarité internationale et de développement s'inscrivant dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des nouveaux Objectifs du Développement Durable (ODD). **ii)** Renforcer la dimension « **éducation au développement** » sur le territoire régional afin de contribuer à l'ouverture sur le monde des citoyens et susciter leurs engagements de terrain **pour une société responsable « ici » et « là-bas »**. **iii)** Ancrer les projets de solidarité internationale dans une dynamique de développement local. **iv)** Encourager la mise en œuvre de projets de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Cet appel à projets s'adresse aux associations, aux établissements publics ou privés et aux collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales. Les porteurs de projets **doivent avoir impérativement leur siège social en Bourgogne Franche-Comté**. Trois types de projets peuvent être soutenus : **1 /** Des projets menés dans les pays en développement ; **2 /** Des projets d'éducation au développement sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté visant à sensibiliser la population régionale, plus particulièrement les jeunes, aux problématiques et enjeux du développement. **3 /** Des projets s'inscrivant dans le cadre du programme européen **LEADER**. Le

financement du Conseil régional s'élève à **50 % maximum du budget éligible**. Sur le même exercice budgétaire, la région ne peut financer qu'un seul projet par association. L'[ensemble du dossier-type](#) est à retourner au Conseil régional Bourgogne Franche-Comté par **email** à l'adresse suivante : [sri@bourgognefranche-comte.fr](mailto:sri@bourgognefranche-comte.fr) ou par courrier à

Madame la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté  
Service des affaires européennes et du rayonnement international  
4 square Castan CS 51857  
25031 BESANCON CEDEX

Date limite de candidature: **16 juin 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.bfc-international.org/Conseil-regional-Bourgogne-Franche-Comte-Appel-a-projets-solidarite>

➤ **CRIF // Soutien régional aux actions associatives pour les femmes en difficultés**

Le présent appel à projets vise à **soutenir des projets d'associations mettant en œuvre des actions d'envergure régionale, ou dont le caractère innovant est susceptible d'être dupliqué, pour le soutien aux femmes en difficultés**. Les projets proposés devront obligatoirement entrer dans les thématiques suivantes : i) **La création ou le renforcement de l'accompagnement pluridisciplinaire, social, juridique, administratif, à la santé, des femmes en difficultés**. Une attention particulière sera portée aux projets visant à leur **autonomisation et à celle de leur cellule familiale**, particulièrement grâce aux actions en faveur de leur accès à la formation et à l'emploi. ii) **Des actions opérationnelles s'inscrivant dans la constitution et/ou l'animation d'un réseau institutionnel et/ou associatif, sur le territoire régional**. iii) **La formation des intervenants et plus particulièrement des bénévoles**. Les projets, relatifs aux thématiques ci-dessus, concernent **la mise en œuvre d'actions d'envergure régionale, ou dont le caractère innovant est susceptible d'être dupliqué au niveau régional**; ils sont appuyés sur une ingénierie de projet. **L'envergure régionale** est définie ici comme ayant des effets importants dans le domaine **sur au moins 3 départements franciliens**; les actions d'envergure plus large que le territoire francilien présenteront la part de leur projet nécessaire aux franciliens. Une association ne peut présenter qu'un seul dossier. Ils sont établis pour **une période maximale de 12 mois**, leur réalisation débutera après le vote par la commission permanente du Conseil Régional. La subvention régionale est fixée **au maximum à 50 % de la dépense subventionnable** (= total des dépenses éligibles), dans la limite d'un montant maximum de subvention fixé par dossier à **35.000 €**.  
Date limite de candidatures : **16 juin 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.iledefrance.fr/aides-regionales-services/soutien-regional-aux-actions-associatives-femmes-difficultes>

➤ **Fondation Raja - Danièle Marcovici // Appel à projets général printemps 2017**

A travers cet appel à projets, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici souhaite apporter un appui financier à des projets, portés par des associations françaises, **qui visent à favoriser l'émancipation des femmes, l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, et l'amélioration des conditions de vie des femmes**. Ces projets pourront se dérouler en France ou à l'étranger, et devront s'inscrire dans l'un des trois axes d'intervention thématiques de la Fondation suivants : i) **Droits des femmes et Lutte contre les violences faites aux femmes** : La Fondation apporte son soutien à des projets visant à défendre les droits des femmes et des jeunes filles, partout où ils sont menacés, et pour lutter à leurs côtés contre les inégalités, les injustices et



les violences qu'elles subissent. **ii) Education et Action sociale** : Afin de faciliter l'insertion sociale des femmes en difficulté, la Fondation soutient des projets visant à faciliter l'accès des femmes et des filles aux services de base, à favoriser leur éducation, et toute autre action permettant de réduire les inégalités et l'exclusion dont elles sont victimes. **iii) Formation et Insertion professionnelle** : La Fondation appuie des projets qui donnent aux femmes en situation de précarité les moyens d'avoir accès à une formation professionnelle et de renforcer leurs compétences, d'accéder à un emploi, ou encore de lancer et développer des activités permettant d'améliorer leurs revenus. La Fondation soutient particulièrement : **a)** Les projets visant à soutenir la défense des droits des femmes réfugiées/migrantes, à lutter contre les violences qu'elles subissent, et à favoriser leur intégration socio-professionnelle. **b)** Les projets visant à promouvoir l'autonomie des femmes et à soutenir leurs actions en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre le dérèglement climatique (agriculture durable, gestion des ressources naturelles, gestion des déchets, production d'énergies renouvelables). **Le montant de la subvention accordée dépendra des besoins du projet.** La moyenne des subventions accordées est de **15 000 € par an environ**. Les demandes de soutien s'effectuent en ligne : <http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/>. Date limite de candidature : **20 juin 2017**.

Informations

complémentaires :

[http://www.fondation-raja-marcovici.com/documents/site/lignesdir\\_apmai2017.pdf](http://www.fondation-raja-marcovici.com/documents/site/lignesdir_apmai2017.pdf)

[http://www.fondation-raja-marcovici.com/documents/site/lignesdir\\_apmai2017.pdf](http://www.fondation-raja-marcovici.com/documents/site/lignesdir_apmai2017.pdf)

➤ **Fondation d'entreprise ADREA // Accompagner des projets qui soient à même de sensibiliser et d'informer les français sur la fin de vie**

L'enjeu de cet appel à projets est de **contribuer à aborder le sujet de la fin de vie plus sereinement, et d'en faire un sujet d'échanges dans l'intimité des réseaux privés (familles, proches)**. Le moyen utilisé sera le soutien d'un certain nombre d'actions qui permettront de donner à voir en miroir les alternatives possibles pour améliorer les conditions de fin de vie. Les objectifs spécifiques de l'appel à projets sont les suivants : **i)** contribuer à lever le tabou persistant sur la fin de vie, par le soutien d'initiatives invitant à s'intéresser au sujet en partant des besoins essentiels de chacun : besoin d'être rassuré, besoin d'être informé, besoin de connaître les modalités de prise en charge en fin de vie ; **ii)** s'adresser à toutes les générations pour donner à voir des situations de fin de vie plus sereines, grâce à des solutions simples, « de bon sens » qui existent ici et là sur le territoire ; **iii)** valoriser les initiatives qui permettent d'améliorer les conditions de fin de vie des personnes, quel que soit leur âge. La dotation pour cet appel à projets est de **120 000 euros**. Entre un et trois projets seront soutenus. Date limite de candidature : **23 juin 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.adrea.fr/la-mutuelle-adrea/fondation/presenter-un-projet/>

➤ **Conseil Départemental du Territoire de Belfort // Solidarité internationale 2017**

Cet appel à projet vise à **accompagner les acteurs associatifs territoriaux de la solidarité internationale dans le développement de projets structurants et durables en faveur des pays en développement ou émergents (hors Europe et OCDE)**. Il vise aussi à **contribuer au dynamisme et à l'ouverture à l'international des acteurs et habitant-e-s ici et là-bas (notamment les plus jeunes) et à participer à la valorisation des savoirs et savoir-faire du Territoire de Belfort dans le monde**. Les zones concernées par le projet sont : les pays en développement, émergents ou situés dans le voisinage européen. Les projets mis en œuvre dans des territoires où le Conseil départemental mène des programmes de coopération décentralisée (**Burkina Faso, Liban, Allemagne**) seront étudiés avec une attention particulière. **S'agissant de la mobilité internationale des jeunes, l'ensemble des pays européens est éligible**. L'aide du Conseil départemental du

Territoire de Belfort **est plafonnée à 50 % des frais éligibles**. Le dossier complet doit être adressé par courrier **avant le 30 juin 2017** à :

Monsieur le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort  
Mission Coopération Internationale  
6 Place de la Révolution française  
90020 Belfort cedex

Informations complémentaires : Edith Godfroy, Responsable de la Mission Coopération Internationale, Tél. : 03 84 90 90 46 ; Courriel : [edith.godfroy@territoiredebelfort.fr](mailto:edith.godfroy@territoiredebelfort.fr)

➤ **Solimut Mutuelle de France // Réduire les inégalités sociales et d'accès à la santé**

L'objectif du fonds est de **favoriser des pratiques structurantes qui contribuent à la transformation sociale**. Pour l'exercice 2017, une attention prioritaire sera accordée aux **projets recherchant une meilleure utilité sanitaire et sociale par des actions et des modes de prises en charge innovants s'appuyant sur les outils du digital**. Les autres projets, **contribuant à la réduction des inégalités, seront examinés en deuxième intention en fonction des fonds disponibles**. Le fonds de dotation Solimut Mutuelle de France soutient **le développement des outils du digital qui permettent d'envisager des modes de prise en charge innovants et des possibilités de réduction des inégalités sociales, tout particulièrement à destination des populations les plus fragiles qui ne doivent pas être laissées à l'écart de ces évolutions**. Le Fonds de dotation, **d'un montant global de 300 000 euros**, soutient au maximum un projet par an et par porteur de projet. Il aide à l'émergence du projet, ne prend pas d'engagement de reconductibilité et ne doit pas être le seul financeur. Le porteur de projet doit autofinancer une partie du projet qui doit avoir une pérennité potentielle. Date limite de candidature : **30 juin 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.solimut-mutuelle.fr/fonds-dotation/deposer-un-projet/appel-a-projets-2017.html>

➤ **AFD // AMI 2017 pour les projets d'initiatives OSC**

Depuis 2015, l'AFD a mis en place un **processus de présélection annuelle** pour le **financement des projets d'initiatives OSC**, au travers **d'un appel à manifestation d'intention de projets (AMI)** destinés à être financés l'année suivante. Le présent appel, appelé AMI 2017, vise donc à **présélectionner les intentions de projets pour l'année 2018**. Montant des subventions : Variable. L'AFD finance **50% du montant total du projet (60% pour les conventions-programmes et 75% pour les PCPA)**. Depuis 2016, le **montant total du projet doit être supérieur ou égal à 300 000 € sur 3 ans** ; les projets dont le montant global se situent entre **200 000 € et 300 000 € peuvent être déclarés éligibles mais uniquement dans le cas de contextes géographiques et/ou sectoriels spécifiques et justifiés**. Date limite de candidature : **3 juillet 2017**

Informations complémentaires : <http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG/vous-etes-une-ong/le-dispositif-dappui-aux-initiatives-ong/appel-a-manifestation-dintention-de-projets-pour-2017>

➤ **Fondation d'entreprise Caisse d'épargne Rhône Alpes // Préservons la ressource en eau**

Le présent appel à projet vise à : **i) Susciter et aider des initiatives locales originales. ii) Accompagner les projets du territoire prenant en compte la protection globale de la ressource en eau. iii) Favoriser l'innovation, l'émergence de nouveaux porteurs de projet**. L'appel à projet de la Fondation CERA s'adresse uniquement à des structures ou des organismes d'intérêt général **habilités à émettre des reçus fiscaux**. Le **lieu du projet**



doit se situer **sur le territoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes : départements de l'Ain, l'Isère, le Rhône et les deux Savoie**. Les dossiers et la note de présentation peuvent être obtenus : **soit** par mail à l'adresse : [fondation-entreprise-cera@cera.caisse-epargne.fr](mailto:fondation-entreprise-cera@cera.caisse-epargne.fr); **soit** par courrier postal à l'adresse suivante : **Fondation d'Entreprise CERA – Tour Incity – 116 cours Lafayette 69003 LYON**, à l'attention de **Chantal GUILLET**. **Soit** par téléchargement sur le site : <https://www.caissedepargnerhonealpes.fr/fondationcaisse-depargne-rhone-alpes/demande-de-don>. Date limite de candidature : **13 juillet 2017**.

Pour toute demande d'information : **Chantal GUILLET - ☎ 04 72 60 25 79**

➤ **MAEDI // Programme Jeunesse solidarité internationale (JSI)**

Le but du programme JSI est **de promouvoir des activités collectives, solidaires et durables, entre groupes de jeunes de 15 à 25 ans du Nord et du Sud, au Nord et/ou au Sud, soutenus par des associations de solidarité internationale ou des mouvements de jeunesse**. Ces activités, à visée sociale et éducative, doivent permettre aux jeunes du Sud et du Nord de se rencontrer, de se connaître, d'échanger et d'agir ensemble, afin : i) d'apporter un soutien aux mouvements de jeunesse et aux associations s'adressant aux jeunes, par le biais d'échanges et d'actions conjointes de renforcement des capacités humaines ; ii) d'encourager l'action des organisations de jeunesse, en faveur de la paix, de la cohésion sociale, de l'implication des jeunes dans les activités locales et de la démocratisation des sociétés. Le suivi et la mise en œuvre du programme relèvent du ministère des Affaires étrangères qui s'est entouré d'un Comité de Suivi, paritaire et consultatif. La dernière session est ouverte **jusqu'au 3 juillet 2017, pour des actions réalisées du 1er octobre au 31 décembre 2017**.

Informations complémentaires : [http://www.fonjep.org/detail/detail\\_d.aspx?theme=2&Page=581](http://www.fonjep.org/detail/detail_d.aspx?theme=2&Page=581)

➤ **Agence des Micro Projets et Synergie Solaire // Energies renouvelables**

Cet appel à projet vise à **récompenser des microprojets humanitaires utilisant les énergies propres comme moyen de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables des pays du Sud**. La session de dotation sera ouverte du **1er mai au 31 août 2017** à tous les projets portant sur le thème des « énergies renouvelables pour le développement des pays du Sud ». Pour être **éligibles**, les projets devront être portés par une association française de plus de deux ans et de moins de **250 000 € de budget annuel** et intervenir, en collaboration avec une association locale, dans un pays en voie de développement. La dotation financière est plafonnée à **15 000 euros** pour chaque projet soumis. **Les projets éligibles peuvent être sur la thématique de l'éducation, la santé, l'agriculture, les droits de l'homme mais doivent avoir un volet énergies renouvelables : solaire, éolien, biomasse et biogaz**.

Informations complémentaires : <https://www.agencemicroprojets.org/appel-microprojets-energies-renouvelables>

➤ **Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée // Appel à projets 2017 – Co-développement international**

Afin de favoriser et de renforcer l'action régionale en matière d'accompagnement des initiatives internationales des associations, Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Organisations de Solidarité Internationale (OSI) d'Occitanie en dehors des zones géographiques ci-dessus, la Région a mis en place un dispositif sous forme d'un appel à projets annuel. Ce programme vise à **soutenir aux projets de solidarité, aide au développement (2 ans minimum) qui s'inscrivent dans le cadre des 17 Objectifs du Développement Durable**. Le projet doit concerner les zones suivantes : **Brésil (Pernambouc), Cambodge (Battambang), Chine**

(Sichuan), **Inde** (Bangalore – Pondichéry), **Japon** (Kyoto), **Maroc** (El Jadida) et **Palestine** (Tubas et les Vallées du Nord). Ne sont éligibles que des associations/ONG ayant leur siège ou une antenne régionale dans la région d'Occitanie. Le soutien de la Région portera sur une subvention régionale forfaitaire **plafonnée à 5 000 € par an et par projet**, et pour une durée maximum de **3 ans**. L'aide régionale ne pourra en aucun cas être supérieure à **50 % du coût total TTC du projet**. Date limite de dépôt du dossier complet : **i) avant le 31 mai 2017 pour la première session**, délai de rigueur, **ii) avant le 31 juillet 2017 pour la deuxième session**, délai de rigueur.

Informations complémentaires : <http://www.laregion.fr/Appel-a-projets-2017-Co-developpement-international>

➤ **Fondation d'entreprise OCIRP // Appel à projet sur la thématique de l'orphelinage**

La Fondation d'entreprise OCIRP - Au cœur de la Famille apporte son soutien financier à des projets développés par des structures à but non lucratif et **dédiés aux orphelins pour soulager leur souffrance et les aider à construire leur avenir**. Les projets concernés s'inscrivent dans un champ très large : **i) Ils peuvent aider directement l'enfant orphelin et sa famille**, comme par exemple des ateliers d'art-thérapie, des groupes de parole et d'entraide ou un soutien à la parentalité. Ils peuvent également avoir pour objectif de faciliter l'accès à la formation, à l'emploi, aux vacances, aux loisirs ou à la culture. **ii) Les projets destinés à la formation des professionnels de l'enfance et de l'éducation** sont aussi concernés : organisation de colloques, de séminaires, de journées d'étude ou d'analyse de pratiques. **iii) Les projets culturels visant à sensibiliser un large public**, tels que la réalisation de films, documentaires, livres, pièces de théâtre ou œuvres musicales, sont également encouragés. **iv) Enfin, la Fondation soutient des projets de recherche en sciences humaines, sociales et médicales ayant pour objectif d'approfondir les connaissances sur l'orphelinage** : publication d'ouvrages, recherches-actions ou thèses doctorales en matière de démographie, sociologie, psychologie, psychiatrie, anthropologie, droit... Au-delà du soutien financier apporté, la Fondation met aussi en lumière les actions menées par les associations sur le terrain, fait se rencontrer leurs acteurs et favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques. Pour constituer un ou plusieurs dossiers, connectez-vous sur [fondation-ocirp.fr](http://fondation-ocirp.fr), rubrique Appel à projets. Une fois le dossier complété, il suffit de l'envoyer par courrier postal accompagné de l'ensemble des pièces justificatives à :

**Fondation d'entreprise OCIRP**  
**17 rue de Marignan**  
**75008 Paris**

L'appel à projets est ouvert tout au long de l'année et les dossiers sont instruits quatre fois par an. Délai de candidature : **31 décembre 2018**.

Informations complémentaires : <http://www.fondation-ocirp.fr/Fondation/Les-Projets-Soutenus/Appel-a-projets>

➤ **Après Demain // Solitude : agir pour s'en sortir 2016 - 2017**

Pour travailler en profondeur les différentes facettes de la problématique de la perte de lien social, Après Demain a fait le choix **de spécifier périodiquement son approche et d'aborder ainsi successivement les différentes dimensions de la solitude**. L'année 2017 sera consacrée à l'accompagnement des projets concernant les thèmes suivants : ♦ **Isolement des proches aidants** : Personnes qui viennent en aide, de manière soutenue, à un membre de leur entourage en situation de dépendance. Cet accompagnement entraîne souvent une perte de lien social, un enfermement dans le couple aidant / aidé, une altération de la santé physique et psychique, une difficulté à cumuler vie professionnelle et vie d'aidant. ♦ **Solitude en milieu rural**



: Personnes isolées pour des raisons géographiques, de perte de mobilité, d'une activité professionnelle peu propice aux échanges, de transformation progressive de la population locale qui déstabilise les équilibres sociaux, de disparition des services, des commerces, des activités de loisirs et de culture. ♦ **Parentalité complexe** : Parents en situation d'isolement et de perte de liens sociaux du fait de relations parent-enfant difficiles. Le Fonds se concentrera sur les initiatives en faveur de personnes habitant en régions **Pays de Loire ou Bretagne**. Le fonds de dotation apportera son soutien financier, pouvant être **pluriannuel, ainsi qu'un appui stratégique si nécessaire**. Date limite de candidature : **31 décembre 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.apresdemain.org/appelel-%C3%A0-projets-2016-2017>

## Opportunités de financements continues sur l'année

### ➤ **Fondation Air Liquide // Environnement, Santé, Développement local**

La Fondation Air Liquide a pour ambition d'accompagner des projets dans tous les pays où le Groupe est présent. Dotée d'un budget de près de **trois millions d'euros sur cinq ans**, elle attribue des moyens financiers, matériels ou humains aux projets qu'elle soutient. La Fondation Air Liquide prête **une attention particulière** aux initiatives à **caractère nouveau** et aux projets de développement nécessitant un **« coup de pouce » pour démarrer leur activité**. Pour être examiné par la Fondation, tout dossier de candidature doit remplir les 6 critères de sélection suivants : **i)** Le projet s'inscrit dans l'un des **3 domaines d'intervention de la Fondation**. **ii)** La structure porteuse du projet a un statut juridique défini et poursuit un but non-lucratif. **iii)** la localisation : pour la recherche scientifique, l'organisme porteur du projet doit être localisé dans l'espace économique européen. Pour les micro-initiatives de développement local : le projet doit se dérouler dans un pays où le group Air liquide est présent, à proximité d'une des filiales du groupe. Voir **les pays où le Groupe est implanté**. **iv)** le projet doit être précis, structuré et complet. **v)** le projet doit s'inscrire dans la durée. **vi)** La dotation doit être affectée en majorité à **des investissements** tels que du mobilier, des matériaux de construction, etc. Ces investissements doivent être réalisés après la confirmation du soutien de la Fondation Air Liquide. La Fondation ne **prend pas en charge les frais de fonctionnement** du projet. **Les dossiers de candidature peuvent être soumis à la Fondation tout au long de l'année**.

Informations complémentaires : <https://www.fondationairliquide.com/fondation-depot-projet/criteres-selection-projets#content>

### ➤ **Fondation Carrefour**

La Fondation d'entreprise Carrefour agit **contre les inégalités liées directement ou indirectement à l'alimentation**. Pour faire chaque jour reculer l'exclusion sur ces questions, la Fondation **vient en aide aux personnes en situation de précarité à travers les dons et de collectes de produits de grande consommation**. Elle soutient également **le développement des épiceries solidaires et appuie en outre le développement des productions agricoles**. La Fondation promeut par ailleurs les métiers de bouche. Enfin, pour favoriser une alimentation saine et équilibrée, la Fondation met en œuvre des programmes nutritionnels. Dans ce périmètre d'action, la Fondation **soutient des associations locales à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'alimentation**. Elle apporte ainsi un soutien financier à **des structures têtes de réseaux qui se distinguent par la qualité et la pérennité de leurs actions, cela afin de les accompagner dans leur développement et dans la consolidation de leur démarche**.

Informations complémentaires : [http://www.fondation-carrefour.org/fr/project\\_submission](http://www.fondation-carrefour.org/fr/project_submission)

### ➤ CDC Développement solidaire

Animée, depuis 1985, par des salariés de la Caisse des Dépôts et de ses filiales, l'association a pour objectif : i) d'apporter un soutien financier à la réalisation de projets de solidarité internationale destinés à **améliorer les conditions de vie des populations dans les pays les moins avancés** ; ii) d'agir en partenariat avec des associations françaises expérimentées dans les domaines de la santé, de l'éducation ou du développement de l'économie locale ; iii) de s'assurer que les habitants sont parties prenantes à la définition et à la réalisation de ces projets ; iv) d'entreprendre des actions d'information sur les pays concernés. Le montant **maximum** de la contribution de CDC Développement solidaire est fixé à **20 000 €**. L'opérateur doit assurer un **autofinancement de son projet à hauteur de 15%** et le solde doit être pris en charge dans le cadre d'un partenariat diversifié. Les dépenses de fonctionnement ordinaires et les projets ponctuels (voyages, évènements, concerts, ...) ne peuvent pas être financés par CDC Développement solidaire. **La période de dépôt des dossiers s'achève chaque année au 15 novembre.**

Informations complémentaires : <http://www.cdcdeveloppementsolidaire.org/Deposer-un-dossier-811>

### ➤ Région de Bretagne // Soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale

Afin de promouvoir une solidarité durable, la Bretagne soutient des projets de solidarité internationale, portés par des acteurs bretons, qui participent à un développement global et durable des populations et des territoires partenaires, en prenant appui sur une réelle participation des acteurs locaux à leur définition et leur mise en œuvre. Les structures ciblées par cet appel sont : **Associations locales, antennes régionales d'associations nationales créées depuis plus d'un an, collectivités locales, établissements de formation, d'enseignement supérieur, de santé.** Modalités d'intervention : i) le niveau d'accompagnement des projets par la Région est fonction de la situation économique et sociale des pays concernés (hors pays européens). Le **taux maximum d'intervention est de 30 % des dépenses éligibles** pour les pays dont l'indice de développement humain (IDH) est faible et **de 15 %** pour les pays dont l'indice de développement humain est moyen ou élevé. **Le financement doit être impérativement accordé avant le démarrage du projet** ; il pourra concerner un **programme pluriannuel de développement (jusqu'à 3 ans)**. **Les dépenses éligibles sont :** • **les dépenses d'investissement matériel (acquis sur place) ou d'équipement réalisées au Sud** : travaux (eau, assainissement), gros matériel, mobilier lourd, équipements... à l'exception de l'achat de terrain et de dépenses immobilières (construction, rénovation) ; • **les dépenses d'investissement immatériel ou de formation réalisées au Sud** : frais de formation/information pour les apprenants (transport, nourriture, hébergement...), frais liés à la publication de documents pédagogiques, défraitements des formateurs/intervenants, dépenses engagées pour les actions de sensibilisation, dépenses pour la mise en place d'un fonds de microfinance... ; • **les dépenses liées aux actions d'information sur le projet en Bretagne** (hors acquisition d'équipements – caméra, appareil photo...) ; • **les dépenses liées à l'accueil en Bretagne de partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet de développement** (transport international et national, frais de séjour). Les dossiers peuvent être déposés : • pour le 1<sup>er</sup> semestre, **au moins 4 mois avant le démarrage du projet**, • pour le 2<sup>ème</sup> semestre, **au moins 6 mois avant le démarrage du projet.**

Informations complémentaires : [http://www.bretagne.bzh/jcms/l\\_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale](http://www.bretagne.bzh/jcms/l_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale)



### ➤ Affaires mondiales Canada du MAECD – Développement International

Dans le cadre de son plan d'action pour accroître l'efficacité de l'aide et afin de cibler davantage son aide internationale, le gouvernement du Canada a établi cinq priorités qui orientent son travail en développement international : **i) accroître la sécurité alimentaire ; ii) un avenir sûr pour les enfants et les jeunes ; iii) favoriser une croissance économique durable ; iv) promouvoir la démocratie ; v) consolidation de la paix, stabilité et sécurité.** En plus de ces thèmes prioritaires, le Canada continue d'intégrer trois thèmes transversaux dans tous ses programmes et dans toutes ses politiques : **1) Accroître la viabilité de l'environnement ; 2) Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ; 3) Appuyer le renforcement des institutions et des pratiques en matière de gouvernance.** A cet effet, en dehors des appels à propositions, il est possible de demander un financement pour un projet de développement international en soumettant une proposition non sollicitée. Avant de consacrer temps et ressources à élaborer une initiative de développement international pour ensuite présenter une demande de financement à Affaires mondiale Canada, consultez les pages suivantes : [Pays ciblés](#) et [Thèmes prioritaires](#). Les projets **ne peuvent excéder 5 ans maximum**. Affaires mondiales Canada **ne fixe pas de financement minimal ou maximal**. Vous devez préciser votre budget, d'après les capacités de votre organisation et les besoins de l'initiative que vous proposez. **Les projets sont reçus et traités tout au long de l'année.**

Informations complémentaires : [http://international.gc.ca/world-monde/funding-financement/apply\\_funding-demande\\_financement.aspx?lang=fra](http://international.gc.ca/world-monde/funding-financement/apply_funding-demande_financement.aspx?lang=fra)

### ➤ Fondation SNCF // Apprendre pour Grandir

Cet appel permet de soutenir des projets centrés sur deux étapes décisives : **i) La petite enfance (jusqu'à 6 ans)** : pour faire aimer les mots sur un mode ludique et favoriser l'implication des parents. **ii) Les années collège (11-15 ans)** : pour consolider les savoirs de base. Cette année, et uniquement pour la tranche d'âge 11-15 ans, l'appel à projets s'ouvre sur des **ACTIONS NUMÉRIQUES**. Pour donner plus de souplesse aux associations, il est **ouvert de façon permanente**. Deux jurys sont organisés, **en juin et en novembre**. Tous les dossiers déposés avant le 31 mai, sont examinés au jury de juin. Passée cette date, les dossiers basculent automatiquement sur le jury du mois de novembre. De même, le jury de novembre examine les dossiers déposés avant le 31 octobre. Les projets déposés doivent se dérouler sur **le territoire national (y compris outre-mer)**. Une demande de dotation ne peut excéder **un montant de 10.000€**, sachant que la dotation moyenne par association lauréate s'élève à **3 400€**. La dotation attribuée **ne peut dépasser 30%** du budget global du projet. Sans être un critère d'éligibilité, **les projets inter-associatifs** (c'est-à-dire portés par plusieurs associations) **sont encouragés**.

Informations complémentaires : <http://projet.fondation-sncf.org/fr/>

### ➤ Fondation SNCF // « Faire ensemble avec nos différences »

Dans le cadre de cet appel à projets, la Fondation SNCF choisit de soutenir **des actions interassociatives** qui permettent aux citoyens qui ne se côtoient pas habituellement ou se connaissent mal de se rencontrer et de partager des activités communes. L'objectif est de **leur permettre de s'ouvrir aux autres, s'enrichir des différences, partager pour aller au-delà des idées reçues et aussi trouver leur place dans la société**. Au-delà de la rencontre, la notion de **« faire ensemble » est fondamentale**, car l'action commune favorise le partage et l'enrichissement mutuel. Les enjeux de cette démarche sont donc : **1. La co-construction associative** qui multiplie les angles d'attaque, conforte la pertinence des actions, et qui par la mutualisation des ressources et des énergies optimise l'impact et fait bouger les lignes. **2. Le partage des « différences »** dans

l'action et la mise en œuvre de réalisations communes. Pour favoriser la rencontre des publics, 4 thèmes sont proposés. Ils ne sont pas exclusifs dans la mesure où le projet s'inscrit dans le « Faire ensemble » tel qu'il est défini ci-dessus. **i) Intergénérationnel** : projets qui associent 2 générations ou plus ; **ii) Personnes en situation de handicap / Personnes valides** : projets qui associent un public en situation de handicap et un public valide. **iii) Interculturel** : Le projet pourra encourager la rencontre entre des personnes de cultures différentes ; **iv) Mixité (filles / garçons)** : projets qui aident à mieux apprécier les enjeux liés au genre. Les projets présentés dans le cadre de cet appel à projets **doivent être accompagnés par une Maison des Associations ou une structure relai** participant à la démarche. Dans le cas contraire, le projet ne sera pas étudié. La dotation sollicitée doit être comprise **entre 1 000€ et 5 000 €** et ne doit pas excéder **30 % du total du budget prévisionnel** de l'action (hors contributions Volontaires). Cet appel à projets est **ouvert de façon permanente**. Pour 2017, deux jurys nationaux seront organisés, **en septembre et en décembre**.

Informations complémentaires : <https://www.fondation-sncf.org/fr/nos-appels-a-projets/>

#### ➤ Yvelines // Fonds d'aide aux jeunes

Vous avez **entre 18 et 25 ans révolus** et vous rencontrez des difficultés pour vous insérer. Si vous voulez entreprendre un projet d'insertion professionnelle ou sociale, le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) peut vous soutenir dans cette démarche. En fonction de votre situation, le FAJ intervient de deux manières : **i) il propose une aide financière pour réaliser votre projet d'insertion**. Selon les cas, **ii) celle-ci vous est versée directement sous forme de prêt ou de subvention**. Elle peut aussi **être attribuée à l'organisme qui prend en charge votre projet** ; il verse une aide temporaire, si votre situation l'exige. Dans chaque cas, il prévoit **la mise en place d'un accompagnement social pendant le déroulement de votre projet d'insertion**. Pour en bénéficier, vous devez : **a) Résider dans les Yvelines ; b) être âgé de plus de 18 ans et de moins de 25 ans révolus ; c) rencontrer des difficultés financières importantes ; d) avoir un projet d'insertion dans le domaine social ou professionnel**.

Informations complémentaires : <https://www.yvelines.fr/jeunesse/dispositifs-jeunes/as-fajeunes/>

#### ➤ COALLIA // Appel à projets – Co-développement

Pour la 7<sup>ème</sup> année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : **• de l'éducation et de la formation • des équipements collectifs (eau, électricité...) • de la santé • du développement économique local (agriculture...)** Les projets devront être en **adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence**. Les projets présentés devront porter sur **les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe)**. La subvention de Coallia pour chaque projet est **limitée à 5 000 euros** et ne pourra **excéder 50 % du coût total du projet**.

Informations complémentaires : <http://www.coallia.org/107-le-codeveloppement-prolongement-de-notre-vocation-sociale-et-solidaire.htm>

#### ➤ Aides des représentations diplomatiques

Les ambassades, à travers de nombreux programmes de coopération au développement, accordent des subventions aux ONG dans différents pays. A titre d'exemple, Les Etats-Unis offrent un important support



financier et technique pour les projets de renforcement de la société civile. Les représentations américaines lancent des appels à projets pour appuyer les ONG locales travaillant sur les problématiques de stabilisation de conflits, de démocratie, de droits de l'homme, de croissance économique et de sécurité. Les ambassades canadiennes dispensent quant à elles un appui technique et financier à des petites ONG dans les pays en développement à travers le Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL). **Les appels à projets sont généralement ouverts toute l'année et les thématiques varient selon la zone géographique.**

Informations complémentaires : <https://www2.fundsforngos.org/cat/which-foreign-embassies-you-should-approach-to-apply-for-grants/>

#### ➤ **SUEZ // Fonds SUEZ initiatives**

Le Fonds SUEZ initiatives mène des actions concrètes en faveur de **l'accès à l'eau, à l'assainissement et la gestion des déchets des populations défavorisées dans les pays en développement**. Le Fonds SUEZ initiatives soutient des projets visant à **l'atteinte des 17 Objectifs du Développement Durable**, que se sont fixés les pays membres de l'ONU. En France, il s'engage également dans le champ de **l'insertion des populations en difficulté par l'emploi et la formation**. Doté d'un budget de **4 millions d'euros par an**, le Fonds SUEZ initiatives s'est fixé plusieurs priorités : **i) Développer l'accès aux services essentiels – l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets** – des populations défavorisées dans les pays en développement et accompagner les opérations humanitaires et d'urgence ; **ii) Soutenir les projets d'insertion en France ; iii) Renforcer les compétences, stimuler l'innovation et diffuser le savoir-faire**. Dans tous ses projets, le fonds SUEZ initiatives est attentif, avec ses partenaires, à réunir les conditions pour assurer la pérennité des résultats et construire des solutions adaptées. Pour les projets d'accès aux services essentiels, le Fonds soutient des projets mis en œuvre **dans les pays en développement**. Il n'intervient pas dans les pays dits développés dans le cadre du domaine considéré. Le Fonds souhaite privilégier son action sur **les problématiques rencontrées en milieu urbain et péri-urbain** : les projets répondant à cette orientation sont étudiés en priorité. Toutefois, les projets **en milieu rural ne sont pas écartés**, s'ils permettent de structurer de manière durable la gestion des services délivrés. Pour les projets **consacrés à l'insertion**, le Fonds se concentre **sur le territoire français**. Le Fonds étudie tous les projets, quelle que soit leur taille, et **n'a pas de plancher concernant le montant de ses aides**. Le Fonds ne soutient pas de projet pour lequel il serait l'unique bailleur. Le Fonds peut contribuer **jusqu'à 50% du budget total du projet**. Les demandes de soutien et de financement de projets d'accès aux services essentiels et d'insertion peuvent **être reçues à tout moment**, mais elles seront traitées selon le calendrier suivant : **a) Les projets reçus avant le 31 octobre pourront être présentés au CA d'avril** en fonction de leur parcours d'évaluation (voir ci-dessous). **b) Les projets reçus avant le 30 mai pourront être présentés au CA d'octobre** en fonction de leur parcours d'évaluation (voir ci-dessous). **Réception des dossiers** de candidature sur la boîte mail du Fonds : [fonds.initiatives@suez-env.com](mailto:fonds.initiatives@suez-env.com).

Informations complémentaires : <http://www.suez-environnement.fr/groupe/fonds-suez-environnement-initiatives/20824-2/>

#### ➤ **Fondation Itancia**

La Fondation Itancia est un fonds de dotation écologique créée en 2011. Elle soutient des **projets concrets et innovants en France et sur le continent africain : des initiatives de terrain qui visent, chacune à leur échelle, à préserver notre planète**. Elle met en lumière des projets qui nous prouvent que faire autrement est possible. Le montant des bourses attribuées par la fondation **n'est pas communiqué** mais la fondation **ne prend pas en charge la totalité du budget du projet** et peut demander de destiner les fonds à un volet particulier du projet. La fondation accepte des projets **tout au long de l'année**.

Informations complémentaires : <http://www.fondsdedotationitancia.com/demande-de-soutien.php>

### ➤ **Fonds de dotation Saur Solidarités**

Le fonds de dotation du groupe Saur, a pour vocation le **développement, la création ou la participation à toutes actions en lien avec l'intérêt général, en France et à l'étranger**. Ces actions peuvent s'exercer dans **les domaines d'intervention du groupe Saur (eau, propreté, ingénierie, loisirs & société...)** ou **concerner toutes démarches de solidarité, telles que l'accès à l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, l'innovation sociale, l'insertion professionnelle ou la protection de l'environnement**. Le fonds pourra être contributeur d'actions initiées par les collectivités territoriales, dans le cadre de la coopération décentralisée, de la loi Oudin / Santini / Canfin ou de toutes autres démarches d'intérêt public menées par leurs soins. Initiées par d'autres structures publiques ou privées d'intérêt général (association, fondation, ONG...). Les thèmes

### ➤ **Fondation de France // Cap au vert, des vacances pour les enfants malades**

Cet appel à projets s'adresse **aux services hospitaliers volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année** (accueil, soutien, loisirs), peuvent : • repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques); • informer les familles ; • permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) ou d'une personne-relais qui côtoie habituellement les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires lors du séjour. La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens. Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires. **Les demandes sont examinées tout au long de l'année** et l'appel court **jusqu'en 2019** Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : **Jessica Rudent** Tél : **01 44 21 31 44** – Fax : **01 44 21 31 01** E-mail : [Jessica.Rudent@fdf.org](mailto:Jessica.Rudent@fdf.org).

Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Maladie/Cap-au-vert-des-vacances-pour-les-enfants-malades>

## Autres opportunités (prix, concours, Bourses...)

### ➤ **Fondation Lagardère //Bourses 2017**

Attribuées depuis 1990, les bourses de la Fondation Jean-Luc Lagardère soutiennent **des jeunes professionnels de la culture et des médias de moins de 30 ans (moins de 35 ans pour les libraires, les photographes et les scénaristes TV) dans la réalisation de leur projet** grâce à une aide financière allant de **10 000 à 50 000€**, mais aussi de faire partie du réseau des 272 lauréats récompensés. Bien plus qu'une aide financière, ces bourses sont un véritable tremplin pour la suite de leur carrière. Date limite de candidature : **10 juin 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.fondation-jeanluclagardere.com/bourses/presentation>

### ➤ **2ème édition des Trophées FSE**

Vous êtes porteur de projet FSE cofinancé par le programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » ou par l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes ? N'hésitez pas, ce concours est fait pour vous ! Cette année, vous pouvez présenter votre projet FSE dans les 4 catégories suivantes : **1) Emploi des jeunes ; 2) Diversité & Egalité professionnelle ; 3) Compétences numériques & Transformation digitale ; 4) Innovation territoriale pour l'emploi**. Le concours est ouvert du **3 avril au 23 juin 2017**. Le formulaire (très simple à remplir) et le règlement sont disponibles en ligne sur le site [www.fse.gouv.fr](http://www.fse.gouv.fr) .



### ➤ Fonds Social Européen // Trophées des initiatives FSE

L'objectif du concours est de **mettre en valeur les projets originaux et novateurs actuellement soutenus en France par le Fonds Social Européen et susceptibles d'inspirer d'autres gestionnaires de projets**. Le concours est ouvert aux porteurs de projets des programmes nationaux du FSE. Le dépôt des candidatures s'effectue **entre le 3 avril et le 23 juin 2017** (téléchargement du formulaire en bas de la page). Vous pouvez candidater dans 4 catégories : i) Thématique **Emploi des Jeunes** : « Faire le pari des jeunes adultes » ; ii) Thématique **Diversité** : « Agir pour la diversité » ; iii) Thématique **Transition numérique** : « Développer les connaissances et les compétences numériques, réussir la transformation digitale » ; iv) Thématique **Création d'emplois** : « Accompagner l'innovation pour l'emploi sur les territoires ».

Informations complémentaires : <http://www.fse.gouv.fr/fse-mag/trophees-fse-porteurs-de-projets-candidatez-du-3-avril-au-23-juin>

### ➤ Familles Rurales et Crédit Mutuel // Trophées J.PASS

Cet appel à projets **permet d'accompagner des groupes de jeunes, âgés de 12 à 25 ans, dans la réalisation de leurs projets et de valoriser leurs initiatives**. Pour l'édition 2017, **10 prix nationaux** seront remis d'un montant de **1000 à 2 500 euros**, dont un **prix spécial « Encouragement »** dédié aux porteurs de projet de **moins de 16 ans**. Les projets soumis doivent porter sur les thèmes suivants : i) **Environnement** : développement durable, protection de l'environnement, consommation responsable ; ii) **Santé** : éducation à la santé, prévention des conduites à risque, sécurité routière, alimentation ; iii) **Solidarité d'ici et d'ailleurs** : sensibilisation à l'Europe et à l'international, tolérance entre les peuples, mobilité des jeunes... (Hors séjours de vacances et voyages d'études) ; iv) **Citoyenneté** : participation et engagement des jeunes au sein de leur commune, de leur lieu de vie, participation au débat public... v) **Art et culture** : accès des jeunes à la culture en milieu rural, valorisation des savoir-faire des jeunes, préservation du patrimoine local... vi) **Intergénération** : solidarités entre les générations, mixité des âges... Les porteurs de projets peuvent se rapprocher des fédérations départementales Familles Rurales (coordonnées sur le site [www.jpPASS.fr](http://www.jpPASS.fr)). Date limite de candidature : **30 juin 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.jpPASS.fr/>

### ➤ Organisation Internationale de la Francophonie // Fonds d'aide à la circulation des artistes

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) soutient **la circulation des artistes professionnels et de leurs spectacles (musique, théâtre et danse) à l'occasion de tournées et de festivals internationaux**. Une action indispensable pour que les artistes contemporains des pays du Sud et de l'Europe centrale et orientale, membres de la Francophonie, franchissent les frontières, accèdent aux réseaux internationaux de programmation et développent leur professionnalisme. Une attention particulière est portée **aux projets ayant des effets multiplicateurs et structurants, et qui participent au développement des carrières des artistes dans leur région ou en dehors de celle-ci**. Deux appels à projets accompagnés des formulaires et des modalités d'inscription sont lancés chaque année par l'Organisation internationale de la Francophonie au printemps et à l'automne. Limite de dépôt des dossiers : **au plus tard 4 mois avant le début de la tournée ou du festival**.

Les documents et les informations nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature peuvent être demandés auprès de l'O.I.F ou téléchargés sur le site : [http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section\\_2](http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section_2)

➤ **Fondation Immochan et IESEG School of Management // Prix CRÉENSO : prix national du créateur d'une entreprise sociale**

La philosophie de ce Prix est d'associer le monde de l'université et celui de l'entreprise au profit d'une double cause : **contribuer à la réussite de jeunes entreprises privilégiant plus dans leurs objectifs la dimension humaine et sociale que la dimension financière et contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs dans les écoles de management et plus particulièrement à l'IESEG.** Il offre à une quinzaine de créateurs d'entreprise sociale d'être accompagnés et soutenus dans les premières étapes de leur développement, grâce à une double dotation : **i) un accompagnement** par un étudiant de Master de l'IESEG, **ii) une dotation financière** pour les 3 premiers lauréats (**10 000 €** pour le 1er, et **5 000 €** pour les 2ème et 3ème). Date limite de candidature : 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Informations complémentaires : <http://www.creenso.fr/index.html>

## Dernière minute

➤ **Fonds Mondial // Prestataires de services destinés aux organisations communautaires et de la société civile**

Le Fonds mondial invite les fournisseurs potentiels à soumettre des propositions pour soutenir, en tant que **prestataires de services, le déploiement de l'Initiative stratégique sur les questions liées aux communautés, aux droits et au genre pendant la période 2017/2019**, dans l'une et/ou l'autre des catégories suivantes : **1. organisations communautaires et de la société civile qui fourniront une assistance technique de courte durée entre pairs pour la participation communautaire et de la société civile aux processus en rapport avec les subventions du Fonds mondial ; 2. organisations communautaires et de la société civile qui hébergeront une plateforme régionale de coordination et de communication.** Cet appel à propositions a pour **finalité de sélectionner un groupe de prestataires de services issus de la société civile, au niveau mondial, régional et national, possédant les compétences techniques adéquates et à même d'offrir au Fonds mondial la meilleure valeur, compte tenu des facteurs techniques et des facteurs de coûts.** Le montant du financement pour la première catégorie n'est pas communiqué. Pour la deuxième catégorie, il se situe **entre 250 000 et 300 000 \$.** Date limite de candidature : **29 mai 2017.**

Informations complémentaires : <http://www.theglobalfund.org/en/business/>

➤ **Prix DCC de la solidarité internationale 2017**

Le Prix DCC de la solidarité internationale est un concours lancé par la Délégation Catholique pour la Coopération avec le Réseau Ecclesia Campus et Chrétiens en Grande Ecole. Ouvert à tous les groupes parrainés par une aumônerie étudiante, il récompense **trois projets de développement montés par des étudiants au profit d'un partenaire du Sud au cours de l'année 2017.** Vous avez un projet de solidarité internationale pour 2017 ? Participez et gagnez une dotation et l'accompagnement de la DCC tout au long de votre projet ! **i) Des prix pour un total de 3 000 € (1er prix : 1500 € / 2e prix : 1000 € / Prix du public : 500 €) ; ii) Une soirée de préparation au départ et/ou un débriefing au retour ; iii) Une rencontre des volontaires DCC présents sur place.** Pour participer envoyez votre dossier (format PDF ou Powerpoint) à [communication@ladcc.org](mailto:communication@ladcc.org) (avec l'objet Candidature Prix DCC). Date limite de candidature : **31 mai 2017.**

Informations complémentaires : <http://ladcc.org/actualites/toute-lactualite/prix-dcc/>



➤ **Fondation de France // Emploi et activité : des solutions solidaires pour une société numérique intégrante**

Le présent appel à projets a pour objectifs de : i) Sécuriser les parcours professionnels par la coopération et la mutualisation (espaces de co-working, ateliers de fabrication numérique, etc.). ii) Développer les compétences numériques des personnes les plus vulnérables, nécessaires pour l'intégration dans le monde du travail. Il s'adresse aux associations et éventuellement des coopératives dont l'activité relève de l'intérêt général ; des regroupements de structures permettant de construire une offre de services territorialisée. Deux axes de travail sont privilégiés en 2017. Ils pourront être précisés et évoluer à l'avenir, en fonction des besoins identifiés à partir des échanges avec les porteurs de projets et de l'évaluation des démarches soutenues : **Axe 1 : sécurisation des parcours par la coopération et la mutualisation ; Axe 2 : compétences numériques et travail**. Ce programme peut soutenir : le démarrage de projets de terrain et leur développement; la diffusion et l'essaimage d'expériences innovantes, le développement de la connaissance à partir de ces expériences. La Fondation de France financera des investissements matériels et immatériels ainsi qu'une aide ponctuelle au fonctionnement. Les projets pluriannuels sont encouragés. date limite de candidature : 31 mai 2017.

Informations complémentaires : <https://www.fondationdefrance.org/fr/emploi-et-activite-des-solutions-solidaires-pour-une-societe-numerique-integrante>

➤ **CRIF // Aide à la Permanence artistique et culturelle (PAC)**

Le dispositif de la Permanence artistique et culturelle (PAC) soutient les projets culturels qui renouvellent les pratiques artistiques et suscitent de nouveaux modes de rencontres entre les populations et les œuvres, que ce soit auprès des lieux et opérateurs, dans les Fabriques de culture, ou pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes. Peuvent être bénéficiaires de cette aide régionale des personnes morales de droit public ou privé, ayant au moins un an d'existence, ayant leur siège social et exerçant leur activité principale en Ile-de-France. L'aide régionale accompagne des projets artistiques, en lien avec les artistes, le territoire et les publics, et se déroulant en Île-de-France. Le soutien régional est mis en œuvre au moyen d'une convention d'une durée fixée à quatre ans. Le niveau de l'aide régionale peut être révisé au regard de la réalisation des objectifs de la convention. Chaque année, les actions du projet en cours font l'objet d'une analyse et d'un avenant financier, voté par la Commission Permanente, sous réserve des crédits votés et affectés annuellement. Date limite de candidature : 12 juin 2017.

Informations complémentaires : <https://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/aide-permanence-artistique-culturelle-pac>

➤ **DDDJSCS - Conseil départemental du Loiret // Education à la citoyenneté, à la solidarité et à l'interculturalité (ECSI) pour la mobilité, la responsabilisation et l'autonomie des jeunes de 11 à 17 ans**

Cet appel à projets vise à soutenir les actions favorisant l'engagement citoyen et solidaire, l'éducation à l'altérité et à l'interculturalité, et l'épanouissement éducatif et culturel des jeunes de 11 à 17 ans. Les préadolescents et adolescents résidant dans le Loiret sont le public prioritaire de cet appel à projets qui vise à les rendre acteurs de leur citoyenneté dans une démarche d'ouverture aux autres et au monde dans sa diversité. Les projets soutenus doivent être des projets qui permettent aux jeunes de se sentir utiles socialement (actions de solidarité, projets de sensibilisation portés par les jeunes...). Dans ce cadre l'appel à projets promeut une image positive de la jeunesse, capable de prendre une part active dans un projet collectif, une association ou un réseau local pour défendre des valeurs respectueuses des autres et de

l'environnement. Cette démarche a pour but de **faire évoluer les représentations des jeunes, de l'image d'une citoyenneté réduite au vote électoral vers une logique de citoyenneté globale au service de tous**. Dans les projets, la citoyenneté sera donc perçue en termes d'utilité sociale à développer chez les jeunes. Les thématiques prioritaires de cet appel sont : **i) citoyenneté ; ii) solidarité locale et internationale ; iii) mobilité européenne (échanges culturels, sportifs...); iv) lutte contre les discriminations (racisme, antisémitisme, islamophobie, discriminations de genre, handicap...); v) éducation à l'environnement ; vi) éducation à l'image et aux pratiques numériques ; vii) ouverture culturelle et interculturelle**. Pour déposer un dossier, il convient de remplir de manière détaillée le dossier **CERFA n°12156\*04** de demande de subvention et la fiche pédagogique complémentaire « **Fiche complémentaire ECSI 11-17 ans** ». A envoyer avant **le 13 juin 2017** signés et scannés par mail à : [claire.malige@loiret.gouv.fr](mailto:claire.malige@loiret.gouv.fr). Les originaux signés sont transmis par courrier à l'adresse suivante :

**Préfecture du Loiret – DDDJSCS – à l'attention de Claire MALIGE  
181 rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS CEDEX  
Tél : 02 38 42 42 23**

Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec la Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse en charge du suivi de cet appel à projet : **DDDJSCS - Claire MALIGE - 02 38 42 42 23 / [claire.malige@loiret.gouv.fr](mailto:claire.malige@loiret.gouv.fr)**

➤ **CRIF // Appel à manifestation d'intérêt pour le dispositif de complémentaire santé des étudiants boursiers franciliens**

La Région Ile-de-France est engagée depuis 2010 dans un dispositif qui **permet aux étudiants boursiers relevant des échelons 0 à 4 et inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région de bénéficier d'une aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire**. Au-delà de la prise en charge d'une garantie de base améliorée par rapport au dispositif existant, l'aide régionale vise à inciter les étudiants à adhérer à une offre présentant une couverture santé adaptée à leurs besoins. L'objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est **d'identifier et retenir une ou plusieurs propositions d'opérateurs de complémentaire santé engagés dans l'amélioration de la couverture santé complémentaire des jeunes étudiants boursiers**. Les bénéficiaires sont des jeunes Franciliens éligibles au dispositif sont : **i) âgés de 16 à 28 ans inclus, ii) inscrits en qualité d'étudiants dans un établissement d'enseignement supérieur francilien ou un institut de formation sanitaire et sociale francilien ; iii) allocataires soit : a) d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur, b) d'une bourse régionale au titre des formations sanitaires et sociales, c) d'une aide au titre du Fonds régional d'aide sociale ou du Fonds national d'aide d'urgence annuelle**. La Région accompagnera la ou les propositions sélectionnées par un soutien à la prise en charge du coût de la couverture complémentaire **pour un montant de 200 € par étudiant**. Date limite de candidature : **14 juin 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/appel-manifestation-interet-dispositif-complementaire-sante>

➤ **Fondation GARANCE // Artisanat**

Au travers de cet appel à projets, la Fondation GARANCE souhaite soutenir les projets qui s'inscrivent dans les objectifs suivants : **i) Promouvoir et valoriser les savoirs faire des artisans, notamment auprès des jeunes publics, donner une image dynamique et valorisante des métiers de l'artisanat, ii) Valoriser l'artisanat comme filière de la réussite et de l'entrepreneuriat ; iii) Concourir à une meilleure connaissance de l'apprentissage et ses filières de formation ; iv) Mettre en œuvre des innovations pédagogiques au sein des filières d'apprentissage**. Date limite de candidature : **15 juin 2017**.



